

## QUESTION ORALE O-xxx/09

posée conformément à l'article 115 du règlement  
par Eva Joly, au nom de la commission du développement  
à la Commission

Objet: Répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement

Les dirigeants du G20 ont reconnu que la crise financière et économique mondiale avait "(...) un impact disproportionné sur les plus vulnérables dans les pays les plus pauvres (...)" ainsi que leur "(...) responsabilité collective pour atténuer l'impact social de la crise (...)", tout en réaffirmant leurs engagements existants en matière d'aide et en promettant des moyens nouveaux (augmentation importante de l'aide motivée par la crise et davantage de crédits pour la protection sociale dans les pays les plus pauvres). Or, si 82% des prêts récents du FMI sont allés dans la zone européenne, 1,6% d'entre eux seulement sont partis à destination de pays d'Afrique. Que va faire la Commission pour qu'une proportion plus importante de ces crédits parvienne aux pays les plus pauvres?

Alors qu'une réponse efficace à la crise nécessiterait une vaste et nouvelle injection de crédits, la Banque mondiale s'est vue chargée de réagir en utilisant ses propres moyens et possibilités existants.

En outre, nombre des pays très pauvres sont précisément ceux que la crise financière internationale met fortement en danger, alors qu'il est peu probable qu'ils reçoivent une aide, du FMI ou de la Banque mondiale, car ils ne sont pas en mesure de satisfaire aux conditions de solvabilité de l'emprunteur et de solidité de leurs performances.

Sur quelle stratégie la Commission se fonde-t-elle pour répondre aux besoins de ces pays?

La réponse internationale à la crise met en lumière des problèmes propres à des instruments de gouvernance de Bretton Woods qui ne sont pas en mesure de fournir une aide aux pays en développement les plus indigents. De quelle manière la Commission encourage-t-elle une réforme de ces institutions qui garantisse aux pays à bas revenu une représentation plus forte et leur donne davantage voix au chapitre, tout en accroissant la sensibilité aux besoins qui sont les leurs?

La Commission se propose de concentrer en début de période 8,8 milliards d'euros d'aide au développement, d'appui budgétaire et de financement agricole pour des mesures immédiates et a proposé une aide de 500 millions d'euros pour les dépenses sociales dans les pays en développement au moyen du mécanisme FLEX. Ne serait-il pas sensé de concentrer l'appui budgétaire dans les secteurs de la santé, des conditions de travail décentes et de l'enseignement et de financer infrastructures, services sociaux et croissance verte sous forme d'un appui budgétaire sectoriel? Comment la Commission va-t-elle obvier au décalage de liquidités dans les années à venir, dès lors que l'on concentre aujourd'hui l'appui budgétaire en début de période?

Les volumes de l'APD ne sont pas suffisants pour faire face aux besoins fortement accrus que la crise a suscités dans les pays en développement. Quelles propositions de mécanismes innovants de financement la Commission va-t-elle faire pour faire face au problème?

Dépôt: 03.09.2009

Transmission:

Échéance: